



CIDOM

Rejoignez le groupe des lecteurs de la
CFE-CGC

Recevez nos publications par mail
en vous inscrivant sur notre site
<http://cfecgcaf.fr> ou en écrivant
à info@cfecgcaf.fr

Soleil pendant l'ETE, Nuages à la RENTREE ?

1er Septembre 2010

8 Juillet : Assemblée Générale des actionnaires Air France-KLM

Les pertes financières historiques de plus d'1,5 Milliards € de l'exercice 2009-2010 sont derrière nous ainsi que le plus dur de la longue crise commerciale et financière qui se prolonge depuis bientôt 2 ans ! Air France-KLM a pu « sauver les meubles » grâce à un solide bilan en début de crise, bilan auquel la CFE-CGC ne manque pas d'associer le travail des personnels au service d'une stratégie globalement gagnante.

Les deux Directions d'Air France et de KLM expriment leur confiance pour la sortie de crise :

Le volume de clients remonte la pente « tiré » par le long courrier ASIE et AMERIQUE. La clientèle Haute Contribution revient progressivement, même si les niveaux d'avant crise ne sont pas encore retrouvés. La recette unitaire remonte enfin, grâce aussi à une spectaculaire hausse des coefficients de remplissage sur les secteurs les plus dynamiques.

L'espoir de résultats positifs renaît et la politique de sauvegarde des 2 dernières années permet même de disposer encore d'une **solide trésorerie de 4,3 Milliards €** !

Ce résultat est obtenu grâce à la diminution (ou au report) spectaculaire d'investissements, aux refinancements de flotte, aux opérations réussies sur les obligations (endettement sur les marchés financiers), ainsi qu'à la très profitable opération AMADEUS. Cette dernière permet à elle seule de gommer les « pertes du volcan », et même de contenir l'endettement à 0,94% - contre 0,32% à LH, et 1,20% à BA. On parle peu des LOW COST qui pourtant ont bien profité du temps de crise pour récupérer des parts de marché importantes et cela, de manière (financièrement) rentable.

Mais la deuxième bonne nouvelle de cette AG du 8 Juillet, c'est l'annonce conjointe AF/KLM par la voix du DGE P.H.GOURGEON selon laquelle **Air France comme KLM ont délibérément choisi de renoncer aux éventuels départs collectifs contraints (licenciements)**. Désormais ce pacte explicite de paix sociale constituera un socle de stabilité dans ces temps difficiles et de sortie de crise, par opposition à BA qui subit des conflits en plus des difficultés du moment...

La CFE-CGC qui a fait de la Garantie d'Emploi des salariés d'Air France sa priorité absolue approuve à sa juste valeur cette stratégie déclarée devant les actionnaires et la presse, et la juge très pertinente ; nous la réclamions avec force et obstination, encore plus depuis le début de la crise fin 2008 !

Naturellement, cette embellie conjoncturelle soulage notre entreprise et ses salariés inquiets, mais il faudra que l'hiver confirme les tendances positives enregistrées.

Par ailleurs, des résolutions ont été votées qui permettent de procéder à une augmentation du capital avec **ORS (offre réservée aux salariés)**. La CFE-CGC appelle au lancement d'une nouvelle ORS identique à celle de 2005.

suite ►



(PDV) : un succès qui protège l'EMPLOI de ceux qui restent !

Pour 1684 postes (équivalent plein temps) supprimés, Près de 2000 salariés se sont portés candidats au départ et **1876 demandes ont pu être acceptées**, dont 59 au CIDOM pour 60 suppressions de postes initialement prévues.

Au global, 521 CADRES et 160 AMDE sont partants, ce qui représente 36% des départs, et donc un taux bien supérieur aux pourcentages de ces catégories.

Rejoignez le groupe des lecteurs de la
CFE-CGC

Recevez nos publications par mail
en vous inscrivant sur notre site
<http://cfecgcaf.fr> ou en écrivant
à info@cfecgcaf.fr

Le PDV enregistre 365 départs en retraite à 60 ans minimum, dont près d'un sur cinq bénéficie d'un rachat de trimestres pour nombre cotisés insuffisants. Ces rachats sont souvent très onéreux et déterminants pour pouvoir partir.

La CFE-CGC grâce à qui ces rachats ont pu être obtenus se félicite d'avoir ainsi permis ces nombreux départs de salariés les plus anciens, sans les obliger à jouer à contre cœur de pénibles prolongations de carrière. Il faut noter que tout départ d'un

Salarié plus âgé protège l'emploi des plus jeunes. Il faut aussi noter « l'effet d'aubaine » pour nombre de salariés (60% sont proches de la soixantaine) ; beaucoup ont « joué » le PDV dans l'esprit d'une « préretraite ». La CFE-CGC a assumé un rôle de conseil actif et avisé selon chaque cas individuel auprès d'un très grand nombre de candidats au départ. Nous avons hélas noté la lassitude de beaucoup qui ne voyaient plus un avenir professionnel motivant pour les « séniors » qu'ils étaient devenus.

On note enfin 60 promesses d'emploi vers d'autres entreprises, et 200 créations d'entreprises. La CFE-CGC souhaite plein succès à tous ces divers nouveaux projets de vie après ces années passées dans le groupe Air France.

Il reste un difficile travail de réorganisation pour ceux qui restent ; la CFE-CGC veille au respect des procédures, et engage ses toujours plus nombreux adhérents à nous signaler toute anomalie et difficulté.

RETRAITES : le 7 Septembre, La CFE-CGC appelle à manifester !

L'objectif est d'obtenir des parlementaires, une transformation en profondeur du projet gouvernemental de réforme actuel des retraites ; si la réforme est indispensable, la CFE-CGC dénonce vivement les injustices flagrantes qu'elle comporte.

Nous invitons tous les salariés à se reporter sur notre site www.cfecgcaf.fr voir dossiers, retraites, notre tract du 23 Juin « réforme de la retraite : la bonne solution ? ». Il est toujours d'actualité à quelques jours des grandes manifestations.

S'il est nécessaire de modifier le système de répartition pour tenir compte du déséquilibre croissant entre actifs et retraités, il est injuste que seuls les salariés soient mis à contribution. Les revenus du capital doivent participer largement au retour à l'équilibre durable du système. Le profit financier doit être au service des hommes qui le génèrent durant leur vie active quand l'âge leur commande d'arrêter leur carrière ; surtout avec le rapport croissant des revenus du capital par rapport aux revenus du travail...

Les propositions actuelles de participation marginale des contribuables les plus fortunés relèvent de la moquerie vis-à-vis des salariés, y compris des cadres. **Il est dangereux et injuste de tricher avec la solidarité indispensable pour régler cette question vitale d'un bon financement de la retraite.**

La pénibilité, bien connue à Air France pour le travail posté (décalages, nuits) et les carrières longues doit enfin être sérieusement prise en compte, et pas seulement pour les rares salariés en invalidité.

La pénalisation, en particulier des femmes, dont les carrières incomplètes les obligeraient à travailler jusqu'à **67 ans** est proprement inacceptable, pour ne pas dire indécente pour nombre de mères de familles.

La CFE-CGC demande en outre à Air France l'ouverture rapide de nouvelles négociations sur le thème de la retraite complémentaire (PERE, ART 83, PERCO). L'avenir des futurs retraités d'Air France doit être mieux garanti.

Vos délégués au CIDOM

XXXXXXXXXX, XXXXXXXX